UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON

Projet de maitrise du ruissellement et de l'érosion

Sous bassin versant de l'Ordrimouille

Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2018

• **Lieu :**	Mairie de Beuvardes, 14h

• **Maître d'ouvrage :**	• **Assistance Maître d'ouvrage:**
Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques

• **Nom, Prénom :**	• **Fonction :**	Présent	Absent	Excusé
M. LEVEQUE Yves	Président du Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon			√
M. PHILIPON Hugues	Vice-Président du syndicat		√	
M. GANDON Michel	Vice-Président du syndicat	√		
M. JEROME Lucien	Maire de Beuvardes et délégué au syndicat	√		
M. BELLIER Noël	1er adjoint de Beuvardes et délégué au syndicat	√		
Mme MARTEL Maryvonne	4ème adjoint de Beuvardes	√		
M. DUSSAUSSOY Luc	Conseiller municipal de Beuvardes	√		
Mme LABOUREL Sabine	Chargée d'opérations – Agence de l'eau Seine-Normandie Vallée de la Marne	√		
Mme SIRON Anne	Chargée de mission – Région des Hauts de France			√
Mme FARAMUS Isabelle	Chargée de mission – Conseil départemental de l'Aisne		√	
Mme AMBROSINO Stéphanie	Conseillère à la Mission Erosion de la Chambre d'Agriculture 02			√
Mme ALATEINTE Claire	Conseillère en animation BAC à la CA 02			√
Mme DE ROLL Eléonore	Animatrice du Contrat Global d'Actions de l'Ourcq Amont		√	
Mme WEISS Wendy	Technicienne du syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon	√		
Mme BAUDRIER Mathilde	Animateur Bassin Versant à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	√		

OBJET DE LA REUNION :

La réunion avait pour objet d'expliciter les propositions et remarques faites lors de l'enquête agriculteurs par les exploitants et de valider les aménagements retenus dans le cadre du projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille.

Cette réunion fait suite à :

- L'avant-projet mené par le bureau d'études Antéa Group entre 2013 et 2014 ;
- La volonté de la commune de Beuvardes d'entreprendre des travaux pour traiter des problèmes récurrents d'inondation et de coulée de boue sur la commune ;
- La compétence « Ruissellement et érosion » du syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon ;
- L'enquête agriculteurs réalisée entre septembre 2016 et avril 2017 ;
- La réunion de synthèse auprès des exploitants agricoles qui a eu lieu le 30 novembre 2017.

Une réunion de synthèse auprès des membres du comité de pilotage a ainsi été organisée afin de valider les aménagements retenus à la suite de l'enquête agriculteurs.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION :

a. Diaporama

Dans un premier temps, Mme Baudrier a présenté les éléments suivants :

- Le nouveau syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, son territoire et ses nouveaux adhérents,
- Rappels du contexte, des objectifs et des solutions préconisées par le bureau d'études,
- Synthèse des remarques et propositions faites lors de l'enquête agriculteurs
- Présentation des solutions retenues et à valider pour l'aménagement du bassin versant,
- Suite à donner et échéancier.

Présentation Power Point, annexe 1.

b. Remarques, commentaires et discussion

Lors de la présentation, plusieurs questions ont été soulevées.

Point 1 : Nouveaux adhérents au syndicat

Au 1er janvier 2018, le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a été créé à partir de la fusion du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon. En parallèle, la loi GEMAPI a eu pour incidence un transfert des compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations des communes aux EPCI à fiscalité propres soient les communautés de communes ou d'agglomération. De ce fait, depuis le 1er janvier 2018, le syndicat a pour adhérents une communauté d'agglomération et 4 communautés de communes. Mme Weiss demande si les communes qui n'étaient pas adhérentes aux syndicats le sont désormais automatiquement. Mme Baudrier lui a alors expliqué qu'au 1er janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre se sont substitués automatiquement aux communes qui étaient adhérentes. Au cours de l'année 2018, les EPCI à fiscalité propre pourront demander leur extension au territoire du bassin versant.

Point 2 : Entretien des aménagements

Après la présentation des aménagements proposés lors de l'avant-projet réalisé par Antéa Group entre 2013 et 2014, M. Gandon a demandé de porter une attention particulière à la désignation des personnes en charge de l'entretien des aménagements. Mme Baudrier a indiqué que les personnes en charge de l'entretien des aménagements seront désignées dans les conventions. Pour le moment, l'entretien des aménagements sur propriété privée sera à la charge de l'exploitant agricole sauf pour les barrages gabions et à voir pour le fossé à redents n°31. De plus, l'entretien des aménagements sur propriété communale sera à la charge de la commune.

Les aménagements en mitoyenneté propriété privée/propriété publique seront bien entretenues de part et d'autre par une personne différente, soit l'exploitant et la commune. Il est donc important de définir dans les conventions toutes les modalités de l'entretien.

Point 3 : Mise en place de fossés à redents

M. Bellier demande si ce n'était pas une meilleure solution de mettre en place de l'empierrement en fond de fossé que des redents dans les fossés. En effet, les pierres en fond de fossés permettraient de ralentir les écoulements et augmenteraient l'infiltration. Mme Baudrier déconseille d'empierrer les fonds de fossé pour deux raisons :

- Les subventions pour la mise en place d'empierrement sont inférieures aux subventions pour la mise en place de fossés à redents
- L'entretien des fossés empierrés est plus compliqué que pour les fossés à redents car il n'est pas possible de désenvaser le fossé mais seulement de tailler la végétation.

Point 4 : Synthèse de l'enquête agriculteurs

Mme Baudrier explique que l'enquête agriculteurs a permis de rencontrer individuellement 100% des exploitants concernés par des propositions d'aménagements et les élus de la commune de Beuvardes. La plupart des exploitants agricoles a accepté de mettre en place des aménagements sur leurs parcelles. Seule dans la partie amont du bassin versant, aucun aménagement n'a pu être validé.

Point 5 : Mise en place de fascines

Lors de la présentation des aménagements retenus par les exploitants agricoles, il apparaît que la seule fascine proposée n'a pas été retenue. En majorité, les aménagements d'hydraulique douce validés en sortie de parcelle agricole sont des haies anti-érosives. M. Dussaussoy Luc a indiqué qu'il serait intéressant d'associer une fascine et une haie lors que la largeur le permet pour avoir une plus grande efficacité surtout le temps que la haie s'étoffe.

Point 6 : Retours de la réunion de synthèse avec les exploitants agricoles

Lors de la réunion de synthèse avec les exploitants agricoles, plusieurs remarques ont été émises :

- Un intérêt autre que la lutte contre l'érosion et le ruissellement pour les haies. En effet, M. Dussaussoy Bastien aimerait que les haies aient également un intérêt faunistique et floristique. Il sera évidemment possible de mettre en place 5 à 6 espèces dans une haie. M. Gandon a alors demandé quelles espèces pouvaient être implantées. Mme Baudrier précise que les espèces à mettre en place sont principalement arbustives pour avoir une forte densité au pied. Les espèces choisies peuvent être : cornouiller, prunelier, épine blanche, …
- M. Dussaussoy aimerait également que la hauteur des haies soit d'1m50 au minimum. Toutefois, il lui a été précisé que les haies pouvaient s'il le souhaitait avoir une hauteur plus importante mais

il était nécessaire qu'elles gardent une forte densité au pied pour ne pas perdre l'objectif de sédimentation des limons en amont et de frein aux ruissellements.

- Enfin, M. Dussaussoy a également demandé si le syndicat pouvait être porteur de projet d'une MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) à « Enjeu Eau » dans le but de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi d'améliorer la qualité du ru du Pont Foirier. La carte des communes éligibles à l'ouverture de ce type de MAEC envoyée par Mme Alateinte a permis de valider le fait que la commune de Beuvardes est éligible. Ainsi, Mme Baudrier va se renseigner auprès de la DDT de l'Aisne pour savoir les modalités et les conditions.
- L'intégration d'un sous bassin versant supplémentaire dans le bassin versant actuellement concerné par le projet. En effet, M. Philipon a demandé d'intégrer la partie sud est du bassin versant concerné par le projet. Après analyse du sous bassin versant, il apparait impossible d'intégrer le sous bassin versant puisque sa surface est de 230 hectares. Ce sous bassin versant de l'Ordrimouille devra faire si les élus et le syndicat le souhaite l'objet d'une étude de maîtrise du ruissellement et de l'érosion.

Point 7 : Modifications des aménagements présentés

M. Bellier a proposé d'apporter quelques modifications ou mises en garde aux aménagements retenus.

- **Haie 106** : Mauvais placement sur la carte de la haie 106 à bien implanter en haut de talus ;
- **Fossé 34 et talus 41** : Proposition de mettre à la place une haie en bordure de parcelle pour éviter de dériver les eaux de ruissellement vers la départementale D 967 ;
- Connexion de drain 81/reprofilage de chemin 51 : Bien penser à prolonger le reprofilage en aval de la connexion du drain pour éviter que les eaux ne soient pas bien dirigées vers le fossé à redents n°32 ;
- Mise en garde sur l'implantation de la haie sur talus n°22
- Il serait intéressant d'ajouter également :
    - Un reprofilage de chemin du chemin de Reims associé à la haie sur talus n°22 pour éviter que les eaux ne traversent les parcelles en aval qui rejoignent directement la route départementale 85 et inondent les maisons en aval ;
    - Un reprofilage du fossé le long de la RD 85 en bas de talus de la haie n°21 pour faciliter l'écoulement des eaux.

Plan des aménagements retenus modifié en annexe 2

• SUITES DU DOSSIER / ECHEANCIER :

Durant la réunion avec les membres du comité de pilotage, un ensemble d'aménagement a été validé. Ces aménagements devront par la suite être validés par les exploitants agricoles absents à la réunion du 30/11 et les propriétaires des parcelles.

Pour la suite, il faudra définir le linéaire de chaque aménagement à indiquer dans les conventions. Concernant la commune de Beuvardes, il a été vu que la réunion qui permettra de définir les linéaires aura lieu le **jeudi 1er mars 2018 à 14h**.
Mme Baudrier s'engage à envoyer un premier exemple de la convention bipartite entre le syndicat et la commune voire les conventions pour les aménagements en mitoyenneté avec les propriétés privées.
En effet, il sera également intéressant d'inviter à cette réunion, M. Dussaussoy Bastien, seul exploitant agricole concerné par des aménagements en mitoyenneté avec la commune.

Les prochaines étapes pour l'année 2018 sont donc les suivantes :

- Définition des linéaires des aménagements ;
- Validation des aménagements avec les exploitants qui n'étaient pas à la réunion de synthèse ;
- Rencontre des propriétaires des bois ;
- Validation des aménagements retenus par les propriétaires des parcelles ;
- Consultation de la DDT et de l'AFB pour connaître quelle est la procédure réglementaire à suivre (déclaration, autorisation, DIG) ;
- *Réalisation de levés topographiques et/ou géotechniques pour les ouvrages de type gabions* ;
- Chiffrage du scénario d'aménagement définitif ;
- Identification des aménagements qui peuvent être subventionnés et envoi des demandes de subvention ;
- Proposition du plan d'action détaillé au Syndicat en vue d'une délibération et de l'inscription au budget.

Pour toutes remarques sur le compte rendu, vous pouvez contacter Mme Mathilde BAUDRIER (animatrice BV) du Service technique de l'USAGMA par téléphone au 03.23.20.36.74 ou par mail à union-des-syndicats@griv.fr

Annexe n°1 : Présentation Power Point

12 janvier 2018

Comité de pilotage

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille

12 janvier 2018

Objet de la réunion

1. Présentation du syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon
2. Rappel du projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un SBV de l'Ordrimouille –commune de Beuvardes
   - Contexte et objectifs
   - Solutions préconisées par le bureau d'études
3. Synthèse des rencontres avec les exploitants agricoles et les élus
   - Remarques émises lors de l'enquête et lors de la réunion de synthèse avec les exploitants
   - Synthèse des aménagements retenus
4. Suites du projet
   - Suites à donner pour les aménagements
   - Mise en œuvre des solutions
   - Echéancier

1. Présentation du syndicat

Présentation du syndicat

Caractéristiques du syndicat

Présentation du syndicat

Caractéristiques du syndicat

- **Président intérimaire du syndicat** : M. Yves LEVEQUE
- Syndicat - regroupe **une communauté d'Agglomération et 4 Communautés de Communes**
  - Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
  - Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château
  - Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne
  - Communauté de Communes Retz en Valois
  - Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Présentation du syndicat

Compétences du syndicat

- **Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique**
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau
- Défense contre les inondations
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- **Contribution à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la bassin versant**
- Promotion des actions de sensibilisation et d'animation

2. Présentation du projet

Etat des lieux

Origines – Choix du site

Sélection du bassin versant de Beuvardes comme site pilote:

- Enjeux forts **pour la protection des biens et des personnes – inondation régulières depuis 2000**

Liste des évènements recensés au registre des catastrophes naturelles pour la commune de Beuvardes:

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	15/10/1987	30/10/1987
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	04/07/1996	17/07/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	25/09/2000	07/10/2000
Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	15/01/2007	25/01/2007

- Enjeux forts pour la **protection des milieux naturels – ru du Pont du Foirier en aval direct du versant agricole**
- Enjeux **pour la protection des sols**

Etat des lieux

Localisation

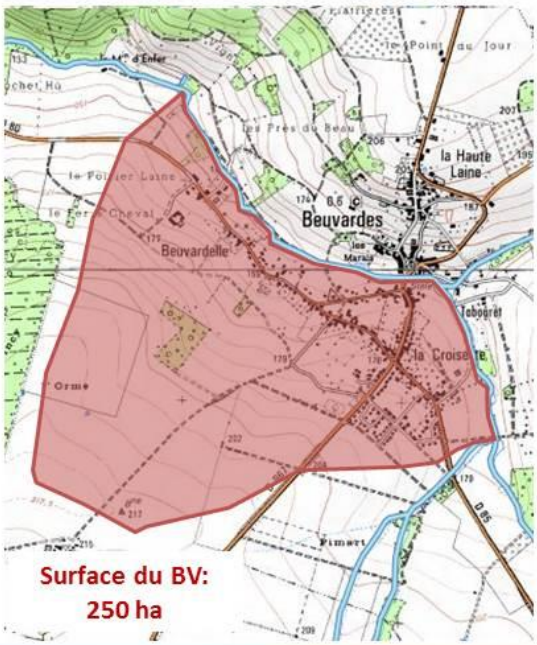

Objectifs du projet

- Diminuer les pollutions diffuses vers les milieux aquatiques
- Lutter contre l'érosion des parcelles
- Lutter contre la genèse du ruissellement
- Créer des freins hydrauliques
- Ecrêter les crues en ralentissant les écoulement et en tamponnant les eaux

Solutions préconisées

Avant-projet

- Avant projet réalisé par le bureau d'études Antea Group entre 2013 et 2014

Solutions proposées par le bureau d'études

- 3 scénarios d'aménagement avec des priorités différentes
- Scénarios avec des propositions d'aménagement:
  - Adaptation des pratiques agricoles (maintien de prairie, assolement concerté, enherbement, gestion des fourrières)
  - Aménagements d'hydraulique douce - collecteur (fossés à redents, grille avaloir)
  - Aménagements d'hydraulique douce - freins (haies, fascines, gabions)
  - Ouvrage d'écrêtement de crue (mare tampon)

Fascine
Mare existante près du bois

Solutions préconisées – Priorité 1

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

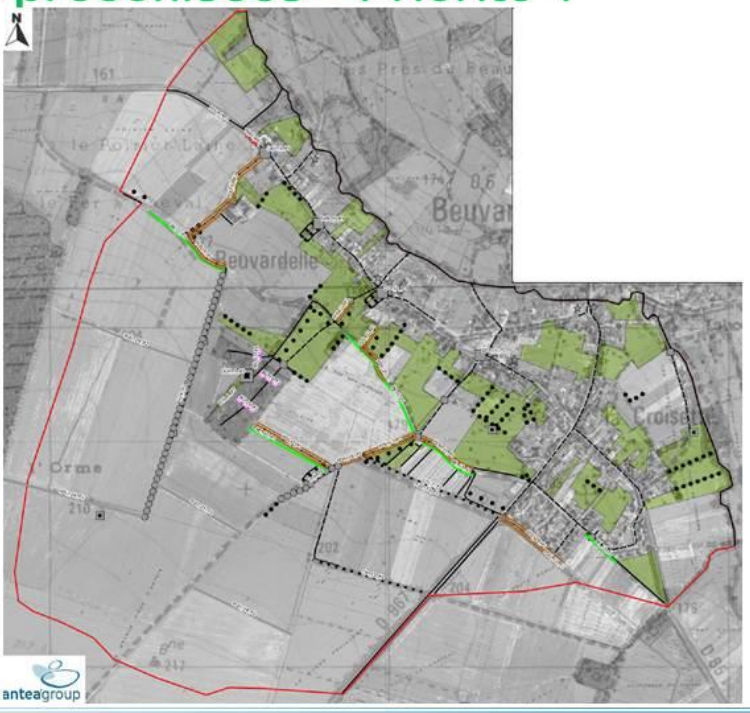

Solutions préconisées – Priorité 2

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

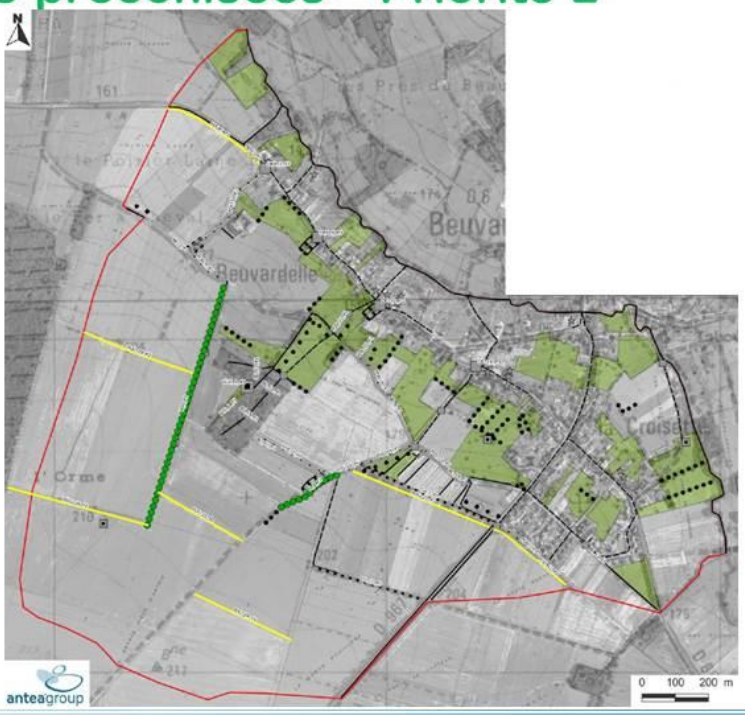

Solutions préconisées – Priorité 3

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

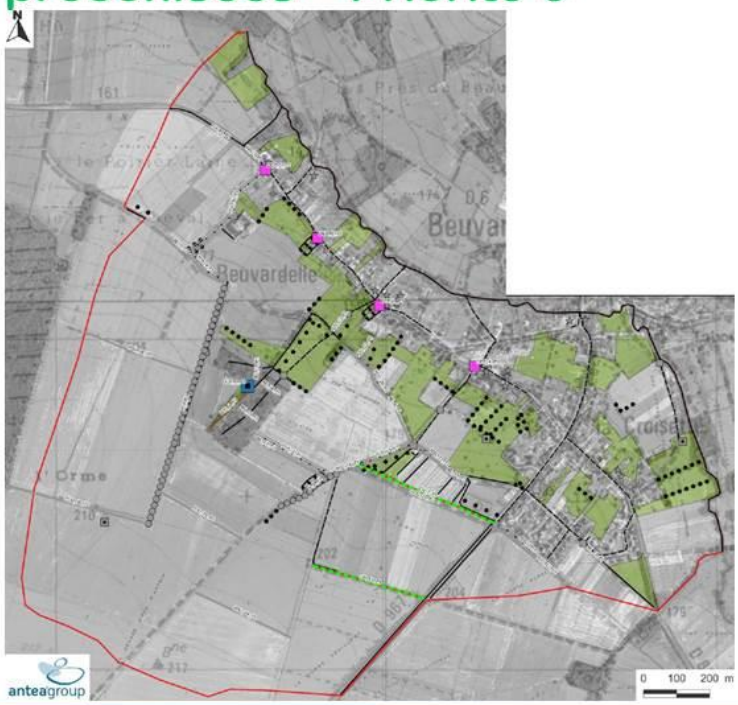

Solutions préconisées

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie
Priorité d'aménagement
P1 Priorité 1
P2 Priorité 2
P3 Priorité 3

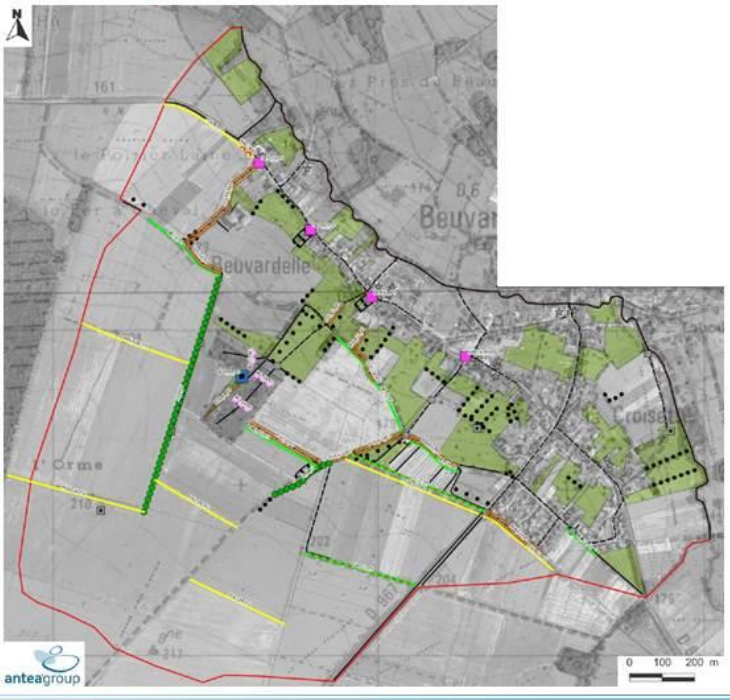

3. Synthèse des rencontres avec les exploitants agricoles et les élus

Synthèse de l'enquête

Déroulement de l'enquête

1. **Enquête individuelle réalisée auprès des principaux exploitants et des élus de Beuvardes**

2. **Visite de terrain:** Observations des aménagements existants:
Haie, chemins enherbés, fossés,...

Synthèse de l'enquête - remarques

Adaptation des pratiques agricoles

1	**Gestion des Fourrières**	→	Gestion de fourrières remplacée par la mise en place de haies ou refusée en haut du versant
2	**Maintien des prairies**	→	Prairies à maintenir dans le bas du versant → **Signature de conventions?**
3	**Assolement concerté**	→	Compliqué à mettre en place entre exploitants riverains

12 janvier 2018

Synthèse de l'enquête - remarques

Aménagements d'hydraulique douce - Freins

4	**Bandes enherbées**	→	Remplacées par l'implantation de haies
5	**Fascines**	→	Une fascine potentiellement remplacée par une **haie sur talus en attente de validation**
6	**Haies**	→	Nombreuses haies validées en mitoyenneté parcelle agricole / chemin communal → **Haies et haies sur talus**
7	**Barrages gabions**	→	Barrages gabions en attente de la rencontre des propriétaires

Synthèse de l'enquête - remarques

Aménagements d'hydraulique douce - Collecteurs

8	**Fossés à redents**	→	Fossés à redents retenus dans les cas jugés nécessaires
9	**Grille avaloir**	→	**Retenues sur la propriété communale** **Une grille avaloir en attente de modification du chemin :** - Possibilité de remplacer la grille par un cassis

Ouvrages d'écrêtement

10	**Agrandissement de la mare tampon**	→	Agrandissement de la mare en attente de la rencontre des propriétaires

Réunion de synthèse avec les exploitants

Réunion du 30/11/2017

- Deux exploitants agricoles et un propriétaire présents
- Chambre d'Agriculture représentée par Claire Alateinte

1	**Demande d'agrandissement du bassin versant**	→	Inclure la zone « Pimart » dans le BV → Problème autre SBV de 230 ha
2	**Validation des aménagements**	→	**4 haies validées** par l'exploitant présent **et une en option** **1 haie sur talus validée**
3	**Demandes diverses**	→	**Haies**: Intérêt faunistique et floristique en plus de la lutte contre le ruissellement **MAEC « PHYTO »:** Intérêt d'un exploitant pour que le syndicat soit porteur d'un projet pour l'ouverture d'une MAEC Phyto sur le BV

Réunion de synthèse avec les exploitants

En attente de validation avec les exploitants absents et la commune

- Une **haie sur talus** → Deux exploitants
- 3 **fossés à redents** (un propriété privée et deux sur propriété communale)
- 6 **haies** → 5 exploitants et la commune de Beuvardes
- **Reprofilage de chemin** d'Artois → Commune de Beuvardes
- **Connexion de drain** → Commune de Beuvardes et un exploitant
- 2 **reprofilage/création de fossé** → Commune de Beuvardes + deux exploitants
- **Création de talus** → 3 exploitants
- 3 **grilles avaloir** → Commune de Beuvardes et propriétaires privés

- 3 Gabions et un agrandissement de la mare → En attente de la rencontre des propriétaires

Synthèse des aménagements retenus

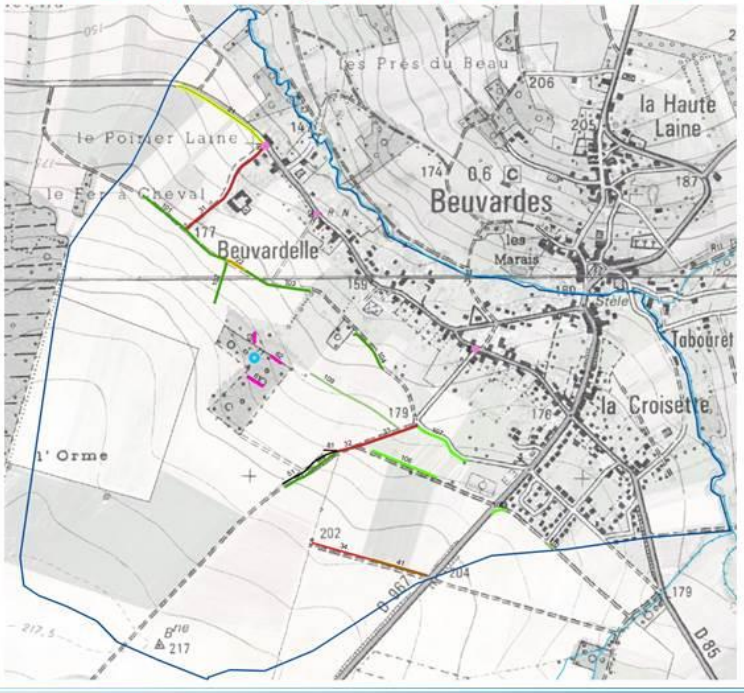

4. Suites du projet

Suites à donner

Validation des aménagements

1	**Validation des aménagements en attente**	Contact/rencontre des exploitants concernés par des aménagements
2	**Linéaire des aménagements à définir**	Journée terrain à prévoir avec les élus et les exploitants
3	**Rencontre des propriétaires**	**Tous les propriétaires ont été identifiés** Courrier de présentation à envoyer Réunion à prévoir ?
4	**Entretien des aménagements**	Définir les modalités d'entretien pour les aménagements en mitoyenneté avec la commune

Mise en œuvre des solutions

Rédaction et signature des conventions :

- Objectif de la convention:
  - Formaliser les accords
  - Définir les droits et devoirs de chaque partie signataire
- Signature des parties suivantes concernées:
  - Le Syndicat
  - Le(s) agriculteur(s) concernés
  - Leur(s) propriétaire(s)
  - La commune

Financement du projet:

- Le **Syndicat / la commune**
- Les **financeurs publics** (Conseil Régional Hauts de France, Conseil Départemental de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie)

Echéancier

Aménagement du bassin versant

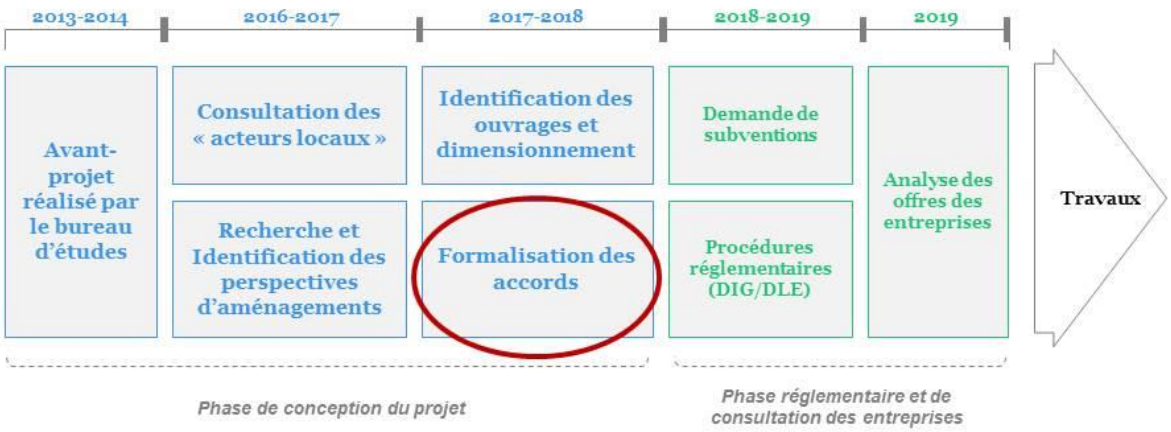

Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION
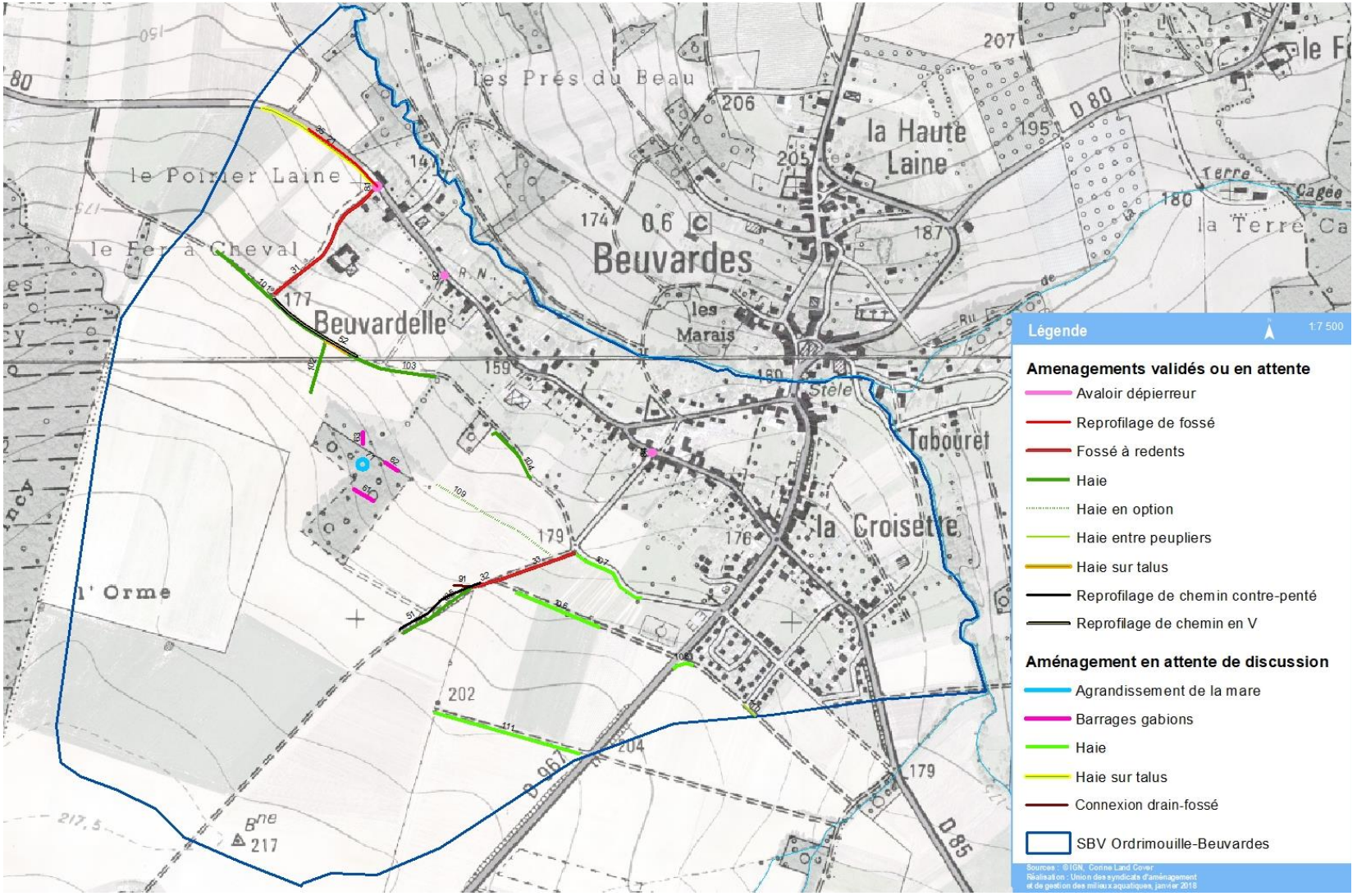
Annexe n°2 : Plan des aménagements retenus